

Le prix d'une porte

Autor(en): **R.C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **73 (1934)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-225678>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE PRIX D'UNE PORTE

COMME Alexandre allait sombrer dans le sommeil, il entendit nettement articuler un juron dans la chambre voisine. Alors, le vacarme allait recommencer ? Pauvre jeune femme, il en avait profondément pitié.

De qui il s'agissait ? Mais du couple d'à côté. Vous savez, dans les pensions, on rencontre des gens assez drôles. On a beau être dans une maison très recommandée, on n'est jamais sûr de n'avoir autour de soi que des personnes convenables.

Et cependant Alexandre n'était pas exagérément difficile. Certains pensionnaires n'avaient pas, à table, des manières aussi fines qu'on aurait pu le souhaiter. Alexandre comprenait qu'il faut de tout pour faire un monde et qu'il faut excuser bien des choses.

Mais, entre le fait de n'avoir pas reçu une éducation très soignée et celui de battre une femme, il y a une fameuse différence. Or, le professeur, à n'en pas douter, battait sa femme. Et cette femme était charmante, jeune et jolie. Elle avait été très aimable pour Alexandre, dès les premiers jours. Il est vrai qu'Alexandre lui-même avait fait son possible pour lui être agréable. Il faut savoir qu'Alexandre avait le culte de la femme. Il faisait la cour à toutes les femmes. Oh ! une cour respectueuse, cela va sans dire. Alexandre était un honnête homme. Il était même timide, ce qui expliquait qu'il ne fût pas marié.

Ah ! il comprenait maintenant qu'il ne serait certainement plus célibataire s'il avait rencontré une femme comme sa voisine. Et dire qu'elle avait épousé ce bonhomme ! Comme il le trouvait antipathique. Alexandre ne pouvait concevoir qu'on pût vivre avec ce professeur barbu, mordant, laid, grincheux et qui n'aimait pas les fraises des bois.

Oui, on avait eu, au dessert, des fraises des bois, et le professeur avait dit que rien ne le dégoûtait autant que les fraises des bois. Après ça, un homme est jugé. Alexandre n'avait pas été étonné d'apprendre que le professeur portait des camisoles de flanelle et ne pouvait supporter la musique de Debussy. On avait beau le dire extraordinairement savant et spirituel. On avait beau dire que sa femme était très heureuse : Alexandre se méfiait. Une femme aussi charmante, aimer un homme barbu, qui...

Heureuse ! Est-ce qu'une femme qu'on roue de coups peut être heureuse ? Allons donc ! Seulement elle était courageuse, héroïque, et, pour le monde, elle feignait d'aimer son bourreau. Ah ! on croit connaître les gens parce qu'on les voit tels qu'ils veulent bien se laisser voir. Alexandre n'était pas si naïf. Il avait surpris le secret de ce couple mal assorti.

Plusieurs soirs, déjà, il avait entendu le professeur battre sa femme. Il en avait tremblé d'indignation et de colère. Être là, immobile, les bras croisés, tandis qu'on brutalisait une femme, et quelle femme ! Restait à savoir si on a le droit en pareilles circonstances, de rester les bras croisés ; si ce n'est pas le devoir de tout homme digne de ce nom d'intervenir sans se demander ce qui pourra en résulter. La dernière fois, Alexandre avait à grand-peine résisté à l'envie de se précipiter dans la chambre voisine pour arracher la charmante jeune femme aux griffes de son époux furieux.

* * *

Maintenant, il n'y avait pas à hésiter. Alexandre, les nerfs tendus comme des cordes de violon, se mit sur son séant et écouta de toute son âme. Un second juron retentit. C'était bien la voix du professeur. Puis une voix de femme se fit entendre. On cherchait évidemment à calmer l'homme et à le faire taire :

— Je t'en prie, Charles, je t'en prie !

Ah ! attends, grommelait l'homme, je vais te régler ton affaire, toi !

— Charles, suppliait sa femme, tu vas réveiller tout le monde.

— J'en ai assez, tu sais. Non, non, je me lève.

— Tu vas déranger les voisins. Sois raisonnable.

— Qu'est-ce que tu veux que les voisins me fassent. Ah ! la sale bête !

Il n'y avait pas le moindre doute à avoir : le professeur, de nouveau, faisait une scène et battait sa femme. Alexandre se représentait l'odieux visage du mari, sa barbe gris-sale, ses rides et ses lunettes, et cet air faussement modeste de l'homme qui croit tout savoir. Il se représentait également la jeune femme — elle ne devait guère avoir plus de vingt à vingt-cinq ans, tandis que le professeur en portait quarante-cinq ou cinquante — sa taille fine, sa souplesse, sa grâce spirituelle, sa légèreté, et surtout ce regard intelligent qui semblait tout comprendre. Elle avait certainement compris qu'Alexandre la trouvait ravissante. N'avait-elle pas éclaté de rire, le soir où Alexandre n'avait pu s'empêcher de la comparer à une tulipe ?

Alexandre sauta de son lit et enfila, par dessus son pyjama, sa robe de chambre. Il sentait qu'il allait être obligé de porter secours à sa voisine. Le bruit, en effet, devenait considérable. Le mari poursuivait sa femme à travers la chambre. (Heureuse ! Dire qu'on la croyait heureuse !) La victime, probablement, réussissait à échapper à son persécuteur, car les meubles étaient bousculés, une chaise se renversa, et tout l'étage se mit à vaciller, tandis que l'homme haletait :

— Tu ne perds rien pour attendre.

Puis retentit le bruit d'un coup violemment asséné : Pan.

— Je ne te manquerai pas toujours (Pan).

— Nous verrons bien qui aura le dernier mot (Pan).

— Je t'en flanquerais, moi ! (Pan).

— Ah ! tu crois que ça va durer ! (Pan).

— Tu as beau te cacher, je t'assommerai (Pan).

Et, entre deux, la voix de la jeune femme, suppliante :

— Charles, assez, assez, Charles, je t'en supplie ! Tu es fou ! Cesse, pour l'amour de Dieu ! Mais Charles, vraisemblablement en proie à un accès de *delirium tremens* (peut-être, sûrement un alcoolique) ne voulait rien entendre et faisait rage de plus belle.

— Non d'un chien, je t'écorcherai vivante ! (Pan).

— Ah ! tu files sous le lit, espèce de garce ! (Pan).

— J'y mettrai le temps, mais tu ne sortiras d'ici que les pattes en avant ! (Pan).

Attendre une seconde de plus, c'était se montrer d'une lâcheté ignoble. Alexandre était prêt. Il se donna un coup de poigne, car on ne peut tout de même pas entrer dans la chambre d'une dame dans n'importe quel équipement, et chercha une arme. Inutile d'affronter un fou furieux sans avoir de quoi se défendre. Son revolver ? Mais naturellement. Alexandre avait toujours un petit revolver. On ne sait jamais ce qui peut arriver. Il ne s'en était encore jamais servi. Il allait l'inaugurer en tirant sur le professeur. C'est-à-dire que le revolver n'était pas chargé : un accident est si vite arrivé ! Mais la vue d'un revolver braqué calme généralement même les professeurs barbus qui n'aiment pas les fraises des bois.

Alexandre avait peut-être trop tardé. Il entendit, en effet, la brute clamer, d'un ton qui donnait la chair de poule :

— Ah ! gredine, ta dernière heure a sonné ! (Pan, pan, pan) Oui, je t'aplatirai, je te réduirai en poussière (Pan, pan, pan, pan).

Et la jeune femme n'émettait plus qu'une sorte de râle :

— Him ! Him ! C'est affreux, c'est horrible !

Alexandre allait lui sauver la vie. Alexandre était athlétique. Il donna de l'épaule contre la porte de communication, qui s'effondra en éclatant. Alexandre brandit son revolver au hasard, en hurlant :

— Haur les mains, ou je vous tue !

Le professeur était accroupi sur le parquet. Il avait devant lui le cadavre d'une grande saute-elle qu'il venait d'aplatir consciencieusement à l'aide d'une livraison de la *Revue des Deux Mondes*. Sa femme, assise sur son lit, fixait sur Alexandre des yeux épouvantés. Elle prononça une phrase qui ne fit pas plaisir à Alexandre :

— Charles, qu'est-ce que c'est que ce luna-tique ?

Alexandre sortit humilié de cette aventure. Et la porte lui coûta quatre-vingt-dix-neuf francs soixante-quinze. R. C.

Vengeance d'épouse. — M. Blanc rencontre l'autre jour Mme Pache, en grand deuil. Avec une voix de profonde commisération, il lui dit :

— Pauvre chère madame ! J'ignorai complètement que vous ayez de nouveau perdu quelqu'un de votre famille. Croyez que je...

Mme Pache l'interrompt assez sèchement :

— Mais non, monsieur Blanc. Je n'ai pas à déplorer une nouvelle perte dans ma famille. Mon époux actuel a été tellement désagréable avec moi, depuis une semaine, que, pour lui rendre la pareille, je porte le deuil de mon premier mari.

LES POMPIERS

La revue annuelle de novembre du vaillant corps des pompiers lausannois a suggéré à l'un de nos abonnés l'amusante fantaisie suivante.

REGLEMENT

pour la nouvelle pompe à incendies de la Commune de Brantigny.

Art. 1. — Cette pompe toute neuve ne sera plus neuve à partir du moment qu'on aura pompé avec.

Art. 2. — La nouvelle pompe ayant été commandée et fabriquée exprès contre les incendies de notre commune, ne pourra être sortie que pour les incendies concernant nos ressortissants.

Art. 3. — Les incendies en dehors de la commune de Brantigny ne nous regardent pas, sauf le cas prévu à l'art. 10.

Art. 4. — A moins de décisions spéciales de la municipalité, on ne pourra pomper que de l'eau. Tous autres liquides, tels que : « petit vieux », piquette, eau de Romanel, lizier, etc. seront interdits.

Art. 5. — Afin de donner le temps de préparation nécessaire au chef de la pompe, au sergent-porte-giôle et aux hommes non gradés, il a été décidé ce qui suit :

Art. 6. — Aucun incendie ne sera attaqué avec notre pompe neuve s'il n'a pas été avisé au syndic ou à un autre membre de la municipalité au moins 24 h. à l'avance, en temps ordinaire, ou 48 h. pendant les moissons.

Art. 7. — On évitera, autant que possible, de signaler un incendie les dimanches, les jours de foire, pendant les élections au Grand Conseil et dans la semaine du Nouvel-an.

Art. 8. — Il est sévèrement interdit, sous peine d'amende, de crier : « Au feu » en allemand, afin de ne pas éponvanter inutilement les habitants.

Art. 9. — Pour ce qui est des incendies en dehors de la commune, la pompe neuve ne sortira que si la municipalité a été convenablement avisée dans les délais prévus à l'art. 6.

Art. 10. — Dans ce cas, la municipalité sera convoquée d'urgence, par le garde-champêtre. Une fois réunie, le syndic fera voter. Si c'est décidé que la pompe aille au secours, la commune où ça brûle devra s'engager par téléphone, avant que la pompe ne sorte, de fournir, en arrivant, un litre de « vieux » et une ration de pain et de fromage par homme. Si c'est une commune où le vin n'est pas bon, un « demi suffira ».

Art. 11. — A chaque sortie de la pompe, le chef fera numérotter ses hommes, avant de partir et les recomptera au retour. Si le compte n'est pas juste, il fera rapport par écrit à la prochaine séance de la municipalité.

Art. 12. — La clef de la pompe reste chez le syndic. S'il s'absente, il la mettra à sa cave, dans le casier du « 29 » sur lies.

Art. 13. — Il n'y a pas d'article 13, vu que ça pourrait porter malheur à la pompe neuve.

Art. 14. — Le chef de la pompe doit organiser, deux fois par année, des inspections, avec fausse manœuvre, c'est-à-dire *sans incendie*. La pompe sera poutzée à fond, les hommes aussi. La fanfare du village prêter son concours, à titre gratuit. Elle sera arrosée, après la manœuvre, au même titre que les pompiers. Le sergent porte-giôle aura droit à un litre, à lui tout seul, vu son poste dangereux et la chaleur de l'incendie.